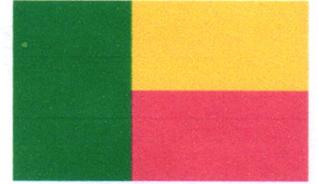




REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE (MAEP)

PROGRAMME CADRE DES INTERVENTIONS DU FIDA EN MILIEU RURAL

(ProCaR)

**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU MARAICHAGE-PHASE
D'EXTENSION**

(PADMAR-E)

PASSATION DES MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Objet du marché :

Recrutement d'un consultant individuel (personne ressource) en
génie rural pour appuyer le projet sur le volet infrastructures

Références du marché : **PI_PADMAR_90289**

Autorité contractante : Programme Cadre des interventions du FIDA en milieu Rural
(ProCaR)

Source de financement : FIDA

Gestion : 2024

Imputation budgétaire : FIDA Prêt 3.2.5.4.1



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
-----000000-----
DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES (DPAF)
-----000000-----
PROGRAMME CADRE DES INTERVENTIONS DU FIDA EN MILIEU RURAL AU BÉNIN (ProCaR)
-----000000-----
PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DU MARAÎCHAGE PHASE D'EXTENSION (PADMAR-E)
-----000000-----

05 BP : 504 COTONOU Tél : (229) 21 35 22 61, FAX : (229) 21 35 22 89, 61 65 62 28 ; E-mail : procarbenin@gmail.com ; procar@procarbenin.org

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Objet : Recrutement d'un consultant individuel (personne ressource) en génie rural pour appuyer le projet sur le volet infrastructures

Références du marché : **PI_PADMAR_90289**

N° 988.../2024/ProCaR/C/RAF/CH-PADMAR-E/SAI/RPM

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'agriculture, de l'Élevage et de la Pêche publié sur le SIGMaP le 6 mai 2024.
2. La République du Bénin représentée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, a obtenu un crédit du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), pour le financement partiel de la phase d'extension du Projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR-E) du Programme Cadre des Interventions du FIDA en Milieu Rural au Bénin (ProCaR). Le ProCaR a l'intention d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer des paiements au titre des marchés de prestations intellectuelles pour le recrutement d'un consultant individuel (personne ressource) en génie rural pour appuyer le projet sur le volet infrastructures.
3. Les prestations comprennent :
 - ✓ *De façon générale, il s'agira d'un accompagnement du Spécialiste en Aménagement et Infrastructures (SAI) du PADMAR-E dans sa mission afin de disposer des études techniques de qualité et des ouvrages conformes aux règles de l'art.*
 - ✓ *De façon spécifique :*
 - *Donner l'appui au SAI du PADMAR-E dans le traitement de tous les dossiers techniques produits par les Agences Territoriale de Développement Agricole (ATDA), la Direction du Génie Rural (DGR), l'Agence de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (l'AMOD) et les prestataires privés dans le cadre des travaux d'infrastructures rurales ;*

- Donner l'appui technique nécessaire au SAI dans l'élaboration des dossiers de consultation (DDP, DAO, etc...) notamment dans le cadre des recrutements des bureaux d'études et entreprises et de la sélection des bureaux de contrôle pour les travaux ;
 - Assurer un suivi rapproché, le contrôle de qualité et le respect des normes des travaux de mise en place des infrastructures rurales ;
 - Donner l'appui au SAI dans les constats d'achèvement, les réceptions provisoire et définitive des ouvrages ainsi que l'appui-conseil aux bénéficiaires dans l'exploitation efficiente des ouvrages installés par le PADMAR-E ;
 - Donner l'appui au SAI à l'élaboration et la mise en œuvre des guides de gestion optimale des infrastructures marchandes et d'accès au marché. Ces guides validés par le ProCaR, doivent être conformes à ceux en vigueur au niveau national ;
 - Réaliser l'appui au SAI à travers l'étude technique et les avis motivés à émettre sur les dossiers soumis par les AMOD ;
 - Contribuer au renforcement des capacités des bénéficiaires des infrastructures marchandes et d'accès au marché dans la gestion et l'entretien optimal et réglementaire suivant chaque type d'ouvrage ;
 - Réaliser avec diligence toutes les tâches relevant de son domaine qui lui seront confiées.
4. Le délai de réalisation de la mission est de douze (12) mois renouvelables après évaluation satisfaisante des performances du prestataire.
 5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (les qualifications du candidat dans le domaine des prestations, notamment les diplômes, les références professionnelles concernant l'exécution de marchés analogues à travers les attestations de bonne fin d'exécution et/ou des contrats antérieurs). Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidatures sont reçues, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres consultants en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires, la procédure en vue de compléter la liste.
 6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection figurant au point 8 du présent avis.
 7. Le classement sur la liste restreinte sera établi sur la base de l'analyse des curricula vitae des candidats. Le candidat ayant présenté le meilleur curriculum c'est-à-dire le candidat le plus qualifié sur la base des expériences acquises et du nombre de marchés/prestations analogues sera classé premier et invité à négocier le marché. En cas d'échec des négociations avec ce dernier, le candidat classé 2^{ème} sera invité à son tour à la négociation et ainsi de suite.
- L'autorité contractante exigera, la soumission d'une proposition technique et financière, préalablement à la négociation.

8. La présélection tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission	[25]	Avoir un BAC + 5 en de Génie rural ou tout autre diplôme équivalent ; (25 points) 0 point si le diplôme (copie légalisée) n'est pas fournie	Diplôme (copie légalisée)
2. Nombre d'années d'expériences générales à partir de premières expériences du consultant dans le domaine de l'étude	[30]	*Disposer d'au moins dix (10) ans d'expériences dans la réalisation (études et contrôle) des travaux d'aménagements hydroagricoles et infrastructures rurales (à raison de 03 points par année d'expériences) 0 pt pour expérience non prouvée	Copies légalisées des attestations de travail ou preuves d'expériences correspondantes
3. Nombre d'expériences spécifiques dans le domaine de la mission	[45]	Avoir réalisé au moins trois (03) missions pour des aménagements hydroagricoles dans les projets/programmes de développement agricole (à raison de 15 points par mission justifiée) 0 pt pour expérience non prouvée	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
Point total	100 pts		

9. La note minimale requise pour être présélectionné est de 70 points sur 100.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Secrétariat du ProCaR/Cellule passation des marchés du ProCaR, sis à Agonkanmey (GODOMEY), route de l'IITA, Tél (+229) 21 35 22 89/61 65 62 28 ; Email : procarbenin@gmail.com et prendre connaissance des documents de présélection audit Secrétariat, les jours ouvrables aux heures suivantes : 08 heures 00 à 12 heures 00 et de 14 heures 00 à 17 heures 00 (heure locale : GMT+1).

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et précisant, le cas échéant, la mission pour laquelle ce dernier candidate.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 15 juillet 2024. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au Secrétariat du ProCaR/Cellule passation des marchés du ProCaR

au 1^{er} étage, sis à Agonkanmey (GODOMEY), route de l'IITA, Tél (+229) 21 35 22 89/61 65 62 28.

12. Les manifestations d'intérêts sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique de l'original scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : **Secrétariat du ProCaR/Cellule passation des marchés du ProCaR au 1er étage, sis à Agonkanmey (GODOMEY), route de l'IITA** au plus tard le 02 août 2024 à 10 heures 00 (GMT+1). *Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.* Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après **Salle de réunion du ProCaR sis au 1^{er} étage à 10 h 30 minutes** (heure locale de Cotonou, GMT+1).

13. Les candidats peuvent introduire un recours devant la Responsable Passation des Marchés ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de la présente manifestation d'intérêt pour des actes ou décisions leur créant de préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé au Secrétariat du ProCaR.

Ce recours doit évoquer la violation de la réglementation des marchés publics dénoncée.

Ce recours doit être exercé dans les trois (03) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou soit au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive du Coordonnateur du ProCaR.

La décision du Coordonnateur du ProCaR doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse du Coordonnateur du ProCaR ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics est notifiée au Coordonnateur du ProCaR pour ampliation.

Godomey, le 15/07/2024

Le Coordonnateur du ProCaR



Dr Ir Sikirou Alabi OLOULOTAN

MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

(Pour consultant individuel)

[insérer Nom du Candidat]

[Lieu et date]

A

Monsieur le *[Indiquer titre du représentant
de l'autorité Contractante/structure
déconcentrée]*

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'autorité contractante/structure
déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de sélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature pour *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) le diplôme (copie légalisée) ;
- 3) les preuves des expériences du consultant [copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) ou des attestations/certificats de travail] ;
- 4) etc.

Veillez agréer, Monsieur le *[indiquer le Nom du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature du consultant)